

S.I.V.O.M "COMMUNAUTE DU BRUAYSIS"

Décision du Bureau Syndical

Le **BUREAU SYNDICAL ELARGI** s'est réuni, en la salle du Temps Libre d'HOUDAIN sous la Présidence de **Monsieur Pierre MOREAU, Président.**

Etaiet présents

- ✓ M. Gabriel BELAMIRI, Vice-Président, délégué de la Commune de BARLIN
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, déléguée de la Commune de BEUGIN
- ✓ M. Léo PEDRINI, délégué de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN
- ✓ Mme Danièle PHILIPPE, déléguée de la Commune de CAUCOURT
- ✓ M. Jacky LEMOINE, Vice-Président, délégué de la Commune de DIVION
- ✓ Mme Dorothee OPIGEZ, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de GAUCHIN-LE-GAL
- ✓ M. Gérard BLONDEL, Vice-Président, délégué de la Commune d'HAILLICOURT
- ✓ Mme Christine LEDEE, déléguée de la Commune d'HERMIN
- ✓ M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY
- ✓ M. Maurice LECOMTE, Vice-Président, délégué de la Commune d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE
- ✓ M. Maurice LECONTE, délégué de la Commune d'HOUCHIN
- ✓ M. Jean-Marc ROVILLAIN, délégué de la Commune de LA COMTE
- ✓ M. Jacques MINIOT, délégué de la Commune de MAISNIL-LES-RUITZ
- ✓ M. Marcel COFFRE, délégué de la Commune de MARLES-LES-MINES
- ✓ Mme Danielle MANNESSIEZ, Maire de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT
- ✓ M. Jean-Pierre SANSEN, délégué de la Commune de RUITZ

Etait excusée

- ✓ Mme Isabelle LEVENT, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'HOUDAIN

Etaiet absents et avaient donné pouvoir

- ✓ M. Philibert BERRIER, Vice-Président, délégué de la Commune d'AUCHEL
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART
- ✓ M. Jacques FLAHAUT, délégué de la Commune de CAUCHY-A-LA-TOUR
- ✓ M. Dany CLAIRET, Vice-Président, délégué de la Commune de FRESNICOURT-LE-DOLMEN
- ✓ Mme Marie-Claire HAY, déléguée de la Commune d'OURTON
- ✓ M. Jean-Charles CORDONNIER Maire de la Commune d'OURTON

Etaiet absents

- ✓ M. Jean-Pierre CLEMENT, délégué de la Commune de BAJUS
- ✓ M. Julien DAGBERT, Maire de la Commune de BARLIN
- ✓ M. Claude THOMAS, Vice-Président, délégué de la Commune de BRUAY-LA-BUISSIERE
- ✓ M. Olivier SWITAJ, Maire de la Commune de BRUAY-LA-BUISSIERE
- ✓ M. Jean NEVEU, Maire de la Commune de DIEVAL
- ✓ Mme Colette BUIRETTE, Maire de la Commune d'ESTREE-CAUCHY

- ✓ M. Claude LEMAITRE, Maire de la Commune de GAUCHIN-LE-GAL
- ✓ M. Gérard FOUCAULT, Maire de la Commune d'HAILLUCOURT
- ✓ M. Jean-Marie CARAMIAUX, Maire de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY
- ✓ Mme Joëlle ALLEMAN, Maire de la Commune de LA COMTE
- ✓ M. Christophe LEBEL, délégué de la Commune de DIEVAL
- ✓ M. Jacques LADEN, délégué de la Commune de LOZINGHEM

Etait invitée et présente

- ✓ Mme France LEBBRECHT, déléguée de la Commune d'AUCHEL

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Dorothée OPIGEZ est désignée Secrétaire de séance

**QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION
DU BUREAU SYNDICAL**

POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES »

**01) ACHAT DE DIVERS MATERIELS EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC-
SIGNATURE DES MARCHES**

Le montant prévisionnel du marché est supérieur à **221 000 € HT**. Il est donc passé selon une procédure d'appel d'offres européen.

Le marché prendra effet à la date de sa notification et est conclu pour une durée d'un an reconductible expressément trois fois.

Le marché est décomposé en 8 lots définis comme suit :

- Lot n° 1 : armoires aériennes
- Lot n° 2 : armoires sur socle
- Lot n° 3 : matériels et appareillages électriques pour équipement d'armoires
- Lot n° 4 : matériels et appareillages électriques pour équipement réseau
- Lot n° 5 : petits matériels électriques
- Lot n° 6 : câbles électriques
- Lot n° 7 : horloges astronomiques
- Lot n° 8 : lampes

La date limite de remise des offres a été fixée au 05 mars 2019.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 avril 2019 afin d'examiner les offres et procéder à l'analyse.

Il conviendrait de signer les marchés avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres :

Lot n°1 : DIS ELEC- Rue du Général Delestraint - 62210 AVION

Lot n°2 : DIS ELEC- Rue du Général Delestraint - 62210 AVION

Lot n°3 : REXEL – ZI A Avenue de Washington 62400 BETHUNE

Lot n°4 : REXEL – ZI A Avenue de Washington 62400 BETHUNE

Lot n°5 : REXEL – ZI A Avenue de Washington 62400 BETHUNE

Lot n°6 : REXEL – ZI A Avenue de Washington 62400 BETHUNE

Lot n°7 : REXEL – ZI A Avenue de Washington 62400 BETHUNE

Lot n°8 : DIS ELEC- Rue du Général Delestraint - 62210 AVION

Autorisez-vous la signature des marchés pour les prix indiqués aux bordereaux des prix et catalogues ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

02) **REGULARISATION DE LA PRIME PROVISIONNELLE 2018 : CONTRAT 18VHV0056RCC RESPONSABILITE CIVILE AVEC LA COMPAGNIE D'ASSURANCES « PILLIOT »**

Le SIVOM de la Communauté du Bruaysis a souscrit au 1^{er} janvier 2018 un contrat responsabilité civile auprès de la compagnie d'assurances PILLIOT dont le siège social se situe 19 rue de Saint-Martin à Aire-sur-La-Lys (62120),

Le montant de la prime provisionnelle du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 s'élevait à **7 282,95 € HT** soit **7 944,32 € TTC**.

Conformément aux dispositions prévues au marché d'assurances, une régularisation de la cotisation doit être effectuée en fonction de la masse salariale déclarée.

Au 31 décembre 2018, l'assiette de prime s'élevait à **8 699 977,89 €**.

Pour l'année 2018, la régularisation s'élève donc à un remboursement de 615,72 € HT, **671,14 € TTC** en faveur du SIVOM de la Communauté du Bruaysis portant une prime définitive de **7 273,18 € TTC** (soit une diminution de 8,45% par rapport au marché initial).

Autorisez-vous la régularisation de la cotisation d'un montant de **671,14 € TTC** ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE

03) SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE : AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'ACQUISITION D'UN VEHICULE NON POLLUANT

Le Service de soins infirmiers à domicile s'est équipé d'un véhicule non polluant de type électrique en 2018. Un véhicule ancien a été réformé.
Le dossier instruit auprès de l'ASP (Agence de Services et de Paiement) a reçu un avis favorable.

Une aide de 8 500 Euros sera allouée, correspondant à :

- 6 000 Euros de bonus écologique
- 2 500 Euros de prime à la conversion.

Ce montant est à verser sur le Budget annexe 03 du SSIAD.

Autorisez-vous l'encaissement de cette aide ?

LE BUREAU SYNDICAL A EMIS UN AVIS FAVORABLE A L'UNANIMITE